



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## AVIS à la POPULATION

.....

Le budget 2016 de la commune ainsi que le budget eau/assainissement et celui du centre communal d'action sociale n'ayant pas été approuvés par le Conseil Municipal, la Chambre régionale des comptes a été saisie par M. le Préfet du Haut-Rhin, POUR AVIS.

Ces documents sont consultables au secrétariat de la Mairie et sur le site internet de la commune.

M. le Préfet du Haut-Rhin prendra un arrêté au courant du mois de juin 2016 pour rendre ces budgets exécutoires.

A Chalampé, le 27 mai 2016

Le Maire :

P. a.

